

# PLU

Plan Local d'Urbanisme

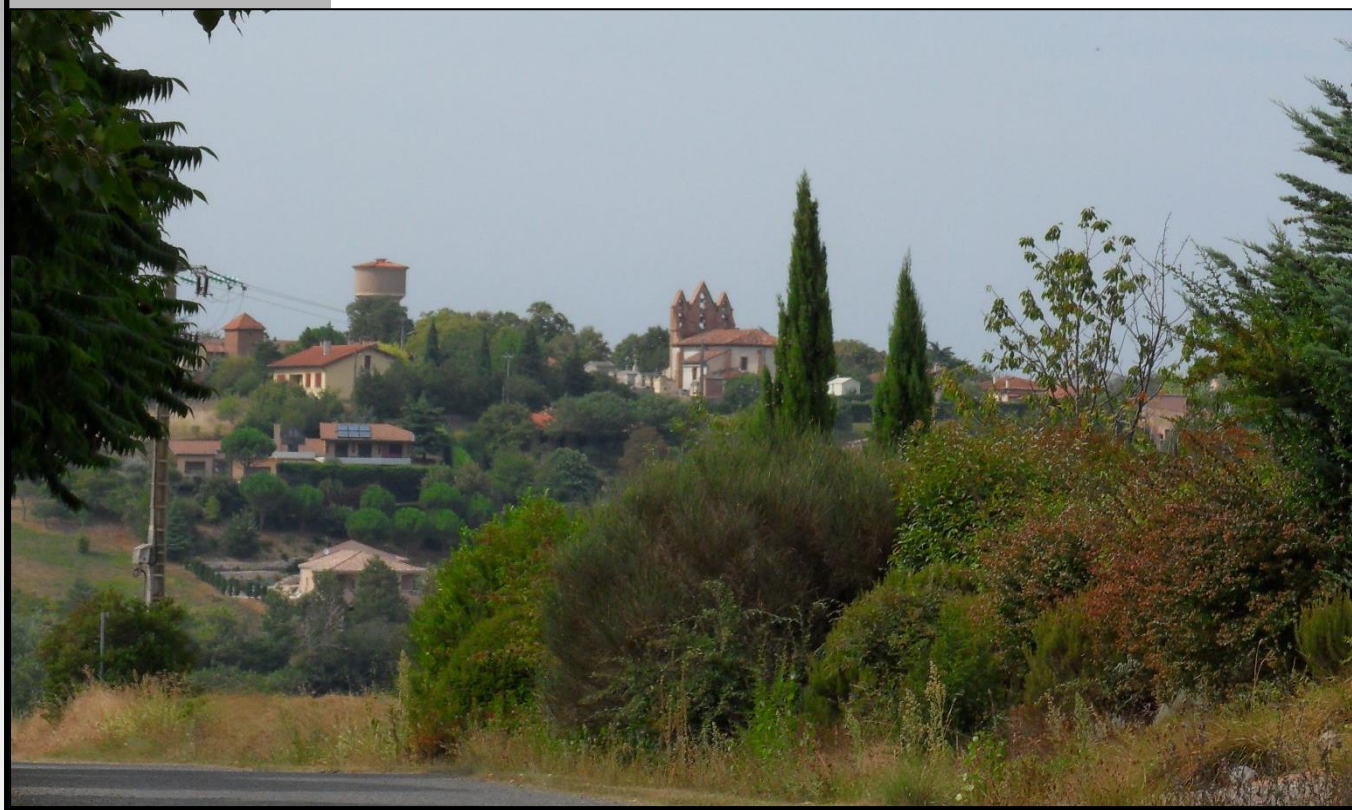
Département de la Haute-Garonne  
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

## Commune de GOYRANS

ELABORATION

### 5.1.3

### Notice assainissement



Elaboré avec l'appui technique du  
Service Urbanisme et  
Développement du Territoire du  
SICOVAL

Mise en révision le : 23 septembre 2014

Arrêté le : 19 juin 2017

Approuvé le : 11 avril 2018



185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Tel : 05.61.76.35.64



## **Equipement assainissement COMMUNE DE GOYRANS**

---

### **I – Préambule :**

La gestion de l'assainissement est assurée par le Sicoval sur la commune de Goyrans depuis le 1er janvier 2004.

La gestion du réseau et de la station d'épuration est réalisée en régie.

En 2004, suite à la prise de compétence assainissement par le Sicoval, un schéma directeur d'assainissement a été lancé sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Ce schéma a permis d'établir un état des lieux de la situation actuelle et de définir l'organisation de l'assainissement sur le territoire communautaire à l'horizon 2015.

Une étude sur l'assainissement de la commune a été réalisée en 2013. Les objectifs de ce schéma d'assainissement étaient l'actualisation du zonage d'assainissement. Ce zonage a été validé après enquête publique le 21/02/14. Ce zonage devra être mis à jour pour être compatible avec le PLU en cours.

### **II – Les équipements existants :**

#### **- L'assainissement collectif**

62 % des abonnés de la commune sont desservis par 7 500 ml de réseau séparatif gravitaire,

Les eaux usées sont traitées sur la station d'épuration d'une capacité de 1000 EH située sur le territoire communal chemin Biscan. Le traitement est réalisé par des biodisques avant rejet vers le ruisseau de Rivals. Cette station est aujourd'hui chargée à environ 50 % de sa capacité.

#### **- L'assainissement non collectif**

Aujourd'hui, on dénombre environ 125 habitations en zone d'assainissement non collectif.

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée en 1998 et complétée en 2012.

Lors de la réalisation ou de la mise en conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude à la parcelle doit être effectuée. En effet, cet assainissement sera admis s'il est compatible avec la nature et les caractéristiques du terrain (nature du sol et du sous-sol, hydromorphie, hydrologie), la surface du terrain et le type de construction.

Ces dispositifs devront être conformes à la réglementation en vigueur et être validés par le service public d'assainissement non collectif.

### **III – Le nombre de raccordements existants et ceux générés par le projet :**

En 2015, on dénombre 205 abonnés en assainissement collectif sur la commune.

#### **Concernant la capacité du dispositif de traitement :**

La capacité de traitement de la station d'épuration permet de recevoir les eaux usées générées par les projets du PLU.

#### **Concernant la desserte des opérations :**

Au vu du projet de zonage du PLU de novembre 2016, les zones UA, UBa, UBp sont desservies par le réseau public de collecte des eaux usées.

Concernant les zones d'urbanisation projetées :

- Zone AU lieu-dit La Maison (20 logements) : Cette zone est desservie par le réseau existant Rue des Hauts de Goyrans.

#### **IV - Conclusion :**

**Le zonage d'assainissement devra être mis à jour, soumis à l'enquête publique et annexé au PLU. Une enquête conjointe peut être envisagée.**

**Les réseaux et la station d'épuration permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone projetée par le PLU.**

**Pour les projets diffus en assainissement non collectif des études à la parcelle à la charge des pétitionnaires permettront de définir les possibilités et les conditions de mise en œuvre.**

**La Vice-Présidente Déléguée,  
Michèle GARRIGUES**

